

les dîmes et les oblations ordinaires, et joui de tous les pouvoirs et de tous les droits des curés actuels. C'est le cas de dire que le curé n'a besoin d'autre titre que le clocher de son église pour avoir droit aux dîmes.

Il y a encore une autre remarque à faire sur la première organisation de cette paroisse. Quoiqu'elle ne fut qu'une mission jusqu'en 1825, elle eut cependant un corps de marguilliers et une fabrique dès 1778. Voici l'acte de l'élection du marguillier François Fillion (1).

" L'an mil sept cent soixante dix-neuf, le dix janvier,  
 " les habitants de la Rivière du Chêne, convoqués et  
 " assemblés à l'issu de la grande messe paroissiale,  
 " dans le presbytère, afin d'y élire un troisième mar-  
 " guillier, ont à la pluralité des voix choisi et nommé  
 " françois fillion, pour remplir la dite charge de mar-  
 " guillier ; plusieurs de l'assemblée ont signé avec nous,  
 " les autres ont déclaré ne le savoir faire.

(Signé,)

" JOSEPH CHEVAL,

" PIERRE RICHE,

" PERRAULT, Ptre."

Dans les premiers temps, le service divin se faisait dans une maison particulière, située sur la terre de la famille Charbonneau, à la Grande-Côte, et appartenant aujourd'hui à la famille Scott. En 1774, le Père Berey, curé de la paroisse, fit bâtir le premier presbytère, qui servait aussi de chapelle ; c'est dans cette maison que se fit l'office divin jusqu'en 1783. Ce presbytère subsista jusqu'en 1818 ; il fut alors remplacé par un autre aussi en pierre qui fut construit sous M. Jean-Baptiste Gatien.

(1) Extrait des archives de la paroisse de Saint-Eustache, cahier intitulé : "*Livre des assemblées, ordonnances, mandements de Monseigneur l'Evêque de Québec.*"

Les noms des autres marguilliers, avec la date de leur entrée en charge, se trouvent à la fin de cette notice.